



---

## 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

5<sup>e</sup> commission

Point 147 de l'ordre du jour

### **Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies** Administration of justice at the United Nations

New York, le 05 novembre 2021

Déclaration de la Suisse et du Liechtenstein

---

Monsieur le Président,

Les délégations de la Suisse et du Liechtenstein saluent les rapports sur l'administration de la justice aux Nations Unies présentés par le Secrétaire général et le Conseil de justice interne, ainsi que le CCQAB. Nous attendons avec intérêt la lettre de la Sixième Commission afin de connaître son point de vue sur les aspects juridiques de cette thématique importante.

Le principe fondamental de l'accès à la justice équitable, transparent, efficace et sans discrimination revêt une grande importance pour la Suisse et pour le Liechtenstein. Nous saluons donc les efforts de tous les services impliqués pour assurer le bon fonctionnement de l'administration de la justice à l'ONU aussi en cette période particulière de la pandémie de COVID-19. En adaptant leurs modalités de travail, les services concernés ont fait preuve de flexibilité et d'innovation, tant pour le système formel qu'informel.

Nous souhaiterions aborder trois points, qui sont à notre avis particulièrement important :

**Premièrement**, des mesures supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne le règlement des conflits du travail impliquant des non-fonctionnaires. Ceux-ci travaillent côte à côte avec les fonctionnaires et sont confrontés aux mêmes problèmes qu'eux sur le lieu de travail. Pourtant, ils n'ont pas accès au système interne d'administration de la justice, ce qui est problématique. Dans ce contexte, la Suisse et le Liechtenstein soutiennent vivement la proposition du Secrétaire général de régulariser le projet pilote et de rendre l'accès à la justice informelle pour les non-fonctionnaires permanent.

**Deuxièmement**, la Suisse et le Liechtenstein souhaitent souligner les avantages que le recours à la médiation apporte.

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706  
Tél. +1 212 286 1540, fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

En tant qu'outil de résolution amiable des conflits ce moyen de règlement des différends facilite le dialogue et favorise des solutions consensuelles tout en faisant l'économie de contentieux longs et coûteux. Nous saluons les efforts de l'Office visant à fournir des incitations supplémentaires à recourir à la médiation, entre autres, en clarifiant la possibilité de signer un engagement de médiation. Nous réitérons l'appel de recourir autant que possible au système informel d'administration de la justice – efficace et peu coûteux – et encourageons le Secrétaire général à promouvoir le recours à la médiation pour toutes les catégories de personnel, y compris les non-fonctionnaires.

**Troisièmement**, la Suisse et le Liechtenstein saluent les efforts pour encourager les membres du personnel à participer au régime de financement complémentaire volontaire du Bureau de l'aide juridique au personnel. Ce système de financement constitue une ressource inestimable pour le Bureau de l'aide juridique, qui joue à son tour un rôle essentiel pour le principe d'égalité des armes entre les membres du personnel, fonctionnaires et non-fonctionnaires, et l'administration. Nous soutenons l'appel du Secrétaire général de proroger le régime de financement complémentaire volontaire jusqu'au 31 décembre 2024.

Nos délégations s'engageront de manière active et constructive dans les négociations sur ce point important de l'ordre du jour.

Monsieur le Président, nous vous remercions.

---

*Unofficial translation*

Mr. President,

The delegations of Switzerland and Liechtenstein welcome the reports on the administration of justice at the United Nations submitted by the Secretary-General and the Internal Justice Council, as well as the ACABQ. We look forward to receiving the letter from the Sixth Committee in order to get its views on the legal aspects of this important topic.

The fundamental principle of fair, transparent, efficient and non-discriminatory access to justice is of great importance to Switzerland and Liechtenstein. We therefore commend the efforts of all services involved to ensure the smooth functioning of the administration of justice at the UN also in this particular period of the COVID-19 pandemic. In adapting their working arrangements, the services involved have shown flexibility and innovation, both in the formal and informal system.

We would like to address three points, which we believe are particularly important:

**Firstly**, additional measures are needed with regard to the settlement of disputes involving non-staff. They work side by side with staff and face the same problems in the workplace. However, they do not have access to the internal system of administration of justice, which is problematic. In this context, Switzerland and Liechtenstein strongly support the Secretary-General's proposal to regularize the pilot project and to make access to informal justice for non-staff permanent.

**Secondly**, Switzerland and Liechtenstein would like to emphasize the advantages of using mediation. As an amicable tool for dispute resolution, it facilitates dialogue and promotes consensual solutions while avoiding lengthy and costly litigation. We welcome the Office's efforts to provide additional incentives to use mediation, inter alia, by clarifying the possibility of signing a mediation pledge.

We reiterate the call to use the informal system of administration of justice - effective and inexpensive - as much as possible and encourage the Secretary-General to promote the use of mediation for all categories of staff, including non-staff.

**Thirdly**, Switzerland and Liechtenstein welcome efforts to encourage staff members to participate in the voluntary supplementary funding mechanism of the Office of Staff Legal Assistance. This funding scheme is an invaluable resource for the Office of Staff Legal Assistance, which in turn plays an essential role in the principle of equality of arms between UN personnel, staff and non-staff, and the administration. We support the Secretary-General's call to extend the voluntary supplementary funding mechanism until 31 December 2024.

Our delegations will actively and constructively engage in the negotiations on this important agenda item.

Thank you, Mr. President.